

CALENDRIER DES PAIEMENTS

Les frais de scolarité sont à régler en trois paiements répartis sur l'année de formation.

Le règlement s'effectue par chèque, remis en main propre au bureau administratif de l'IFMKN ;

Ou par envoi postal à : IFMK Niçois, 15 boulevard général Louis Delfino 06300 Nice.

Promotion 2022-2026

Frais de scolarité 2022-2023	Montant*	Date de règlement
Frais administratifs	1900 euros	Au dépôt de dossier
Frais pédagogiques	1550 euros	Avant le 1 ^{er} janvier
Frais pédagogiques	1350 euros	Avant le 1 ^{er} avril

Promotion 2021-2025

Frais de scolarité 2022-2023	Montant*	Date de règlement
Frais administratifs	1900 euros	Au dépôt de dossier
Frais pédagogiques	1550 euros	Avant le 1 ^{er} janvier
Frais pédagogiques	1350 euros	Avant le 1 ^{er} avril

Promotion 2020-2024

Frais de scolarité 2022-2023	Montant*	Date de règlement
Frais administratifs	1900 euros	Au dépôt de dossier
Frais pédagogiques	1550 euros	Avant le 1 ^{er} janvier
Frais pédagogiques	1350 euros	Avant le 1 ^{er} avril

Promotion 2019-2023

Frais de scolarité 2022-2023	Montant*	Date de règlement
Frais administratifs	1600 euros	Au dépôt de dossier
Frais pédagogiques	1300 euros	Avant le 1 ^{er} janvier
Frais pédagogiques	1100 euros	Avant le 1 ^{er} avril

*hors cas particuliers : redoublement, dettes et transferts (le montant est calculé et communiqué individuellement)

Créé le 27/04/2022